

## AEROKROIL

## SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit :	AEROKROIL
Usage du produit :	Agent Pénétrant/Lubrifiant pour usage Industriel
Fabricant :	Kano Laboratories LLC., 1000 East Thompson Lane, Nashville, TN 37211
Numéro de téléphone d'urgence :	Chemtrec 1 (800) 424-9300
Numéro de téléphone du fabricant :	615-833-4101
Site web :	www.kroil.com
Date de préparation de la FDS :	23 août 2022

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du SGH/HAZCOM 2012/WHMIS 2015 :

CLASSIFICATION EN MATIÈRE DE SANTÉ :	CLASSIFICATION PHYSIQUE :
Irritation de la peau - Catégorie 2 Irritation oculaire - Catégorie 2A Danger par aspiration - Catégorie 1 Sensibilisation cutanée - Catégorie 1	Aérosol inflammable - Catégorie 2 Gaz sous pression - Gaz comprimé

Éléments d'étiquetage

**DANGER !**



Aérosol inflammable.

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Contenant sous pression. Ne pas perforez ni brûler, même après usage.

Éviter de respirer le brouillard, les vapeurs et les pulvérisations.

Se laver soigneusement après manipulation.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Porter des gants de protection, une protection pour les yeux et une protection pour le visage.

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. Ne PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consultez un médecin. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consultez un médecin.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu et le contenant conformément aux règlements locaux et nationaux.

## SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

NOM CHIMIQUE	CAS NO	%
Distillats pétroliers durement hydrotraités	64742-52-5	30-50
Hydrocarbures aliphatiques (faible tension de vapeur)	64742-47-8	20-40
Alcools Terpéniques*	Exclusif	7-13
Diiisobutylcétone (2,6-dimethylheptan-4-one; 4-heptanone, 2,6-dimethyl)	108-83-8	7-13
Propergol de dioxyde de Carbone	124-38-9	1 – 5
4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one; alcool diacétonique	123-42-2	1 – <3
2-méthylpropan-1-ol; isobutanol	78-83-1	1 – <3

Le pourcentage exact reste une donnée confidentielle appartenant à la société ou est une variante de la formule.

\* Réclamation HMIRA déposée le 2022-07-26 ; RN : 03479770

## SECTION 4. PREMIERS SOINS

**YEUX** : Rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, tout en maintenant les paupières écartées pour s'assurer de l'expulsion de la matière. Obtenir de l'aide médicale si une irritation se développe ou persiste.

**PEAU** : Retirez les vêtements contaminés. Laver à fond l'endroit affecté avec de l'eau et du savon. Obtenir une attention médicale en cas d'irritation ou d'éruption cutanée. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

**INHALATION** : Emmenez la personne à l'air frais. Au besoin, donnez la respiration artificielle. Si la personne a de la difficulté à respirer, demandez à un personnel qualifié de donner de l'oxygène. Obtenir de l'aide médicale si des symptômes se développent.

**INGESTION** : L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable par les produits aérosols. En cas d'ingestion du concentré, NE PAS provoquer de vomissement. Maintenir la personne affectée calme et au chaud. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente ou somnolente. En cas de vomissements spontanés, garder la tête sous les hanches pour éviter l'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin immédiatement.

**PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS IMPORTANTS, AIGUS ET DIFFÉRÉS** : Peut provoquer une irritation des yeux et de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée. L'inhalation des vapeurs ou des brumes peut provoquer une irritation respiratoire et des effets sur le système nerveux central tels que le mal de tête, étourdissement, nausée et vomissement. Dangereux ou mortel si avalé. L'aspiration dans les poumons lors d'une ingestion ou d'un vomissement peut causer des dégâts aux poumons.

**INDICATION D'ATTENTION MÉDICALE IMMÉDIATE ET TRAITEMENT SPÉCIAL, S'IL Y A LIEU** : Si avalé, obtenir immédiatement une aide médicale.

## SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

**AGENT EXTINCTEUR APPROPRIÉ (OU INAPPROPRIÉ)** : Utiliser dioxyde de carbone, produit chimique sec ou mousse. L'eau peut être inefficace mais peut être utilisée pour refroidir les conteneurs et les structures.

**DANGERS SPÉCIFIQUES LIÉS AU PRODUIT CHIMIQUE** : Aérosol inflammable. Contenu sous-pression. Garder loin de la chaleur et des flammes nues. Les conteneurs peuvent exploser ou éclater sous la chaleur de l'incendie. Une exposition prolongée à des températures au-delà de 120°F peut causer l'éclatement de la cannette. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se dissiper le long des surfaces jusqu'aux sources d'ignition isolées et revenir en arrière.

Ne jamais utiliser une torche de soudage ou un chalumeau sur ou à proximité des conteneurs (même vide) parce que le produit peut prendre feu de manière explosive. Les produits de la combustion peuvent être dangereux : Les oxydes de carbone, les composés organiques, la fumée et les vapeurs.

**ÉQUIPEMENT PERSONNEL SPÉCIAL ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS** : Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive approuvé par le NIOSH et des vêtements de protection intégraux. Maintenir au frais les conteneurs exposés au feu avec de l'eau. Protéger des cannettes qui éclatent.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

**PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE :** Porter des vêtements de protection adéquats, comme des gants imperméables, des lunettes de protection et un respirateur au besoin pour prévenir un contact avec les yeux et la peau. Enlever toutes les sources d'ignition telles que les flammes nues, les équipements qui peuvent produire des étincelles, les veilleuses, etc. Ventiler la zone avec un dispositif antidéflagrant.

**PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :** Éviter le rejet dans l'environnement. Les déversements et les décharges doivent être reportés comme il est exigé par les autorités en charge.

**MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE :** Placer la boîte qui fuit dans un seau ou une casserole ouvert dans un endroit bien ventilé jusqu'à ce que la pression soit relâchée. Couvrir à l'aide d'un absorbent inerte et ramasser dans un conteneur approprié pour son élimination.

## SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

**PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER :** Éviter de respirer les vapeurs, les aérosols et les brumes. Utiliser avec une ventilation adéquate. Évitez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver rigoureusement la peau exposée avec du savon et de l'eau après son usage. Tenir le produit loin de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toutes autres sources d'allumage. Ne pas fumer dans les endroits d'entreposage ou d'utilisation. Ne pas couper, braser, souder ou broyer sur ou près des conteneurs. Contenu sous-pression. Ne pas percer ou incinérer les conteneurs. À conserver hors de portée des enfants.

**CONDITIONS DE SÉCURITÉ DU STOCKAGE, Y COMPRIS TOUTES INCOMPATIBILITÉS :** Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé à une température inférieure à 120 °F (48,9 °C). Ne pas entreposer sous la lumière directe du soleil. Entreposer comme un aérosol de niveau 3.

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

NOM CHIMIQUE	LIMITES D'EXPOSITION
Distillats de pétrole sévèrement hydrotraitée (en tant qu'huile minérale)	5 mg/m <sup>3</sup> - MPT, valeur PEL de l'OSHA 5 mg/m <sup>3</sup> - MPT de l'ACGIH, VLE (fraction inhalable)
Hydrocarbures aliphatiques (faible tension de vapeur)	100 ppm - MPT, VLE de l'ACGIH (en tant que vapeur d'hydrocarbures total)
Alcools Terpéniques	Pas de limite établie.
Diiisobutylcétone	50 ppm - MPT, valeur PEL de l'OSHA 25 ppm - MPT, valeur VLE de l'ACGIH
Propergol de dioxyde de Carbone	5 000 ppm - MPT, valeur PEL de l'OSHA 5 000 ppm - MPT, valeur VLE de l'ACGIH 30 000 ppm - LECT, valeur TLV de l'ACGIH
Alcool diacétonique	50 ppm - MPT, valeur PEL de l'OSHA 50 ppm - MPT, valeur VLE de l'ACGIH
Isobutanol	100 ppm - MPT, valeur PEL de l'OSHA 50 ppm - MPT, valeur VLE de l'ACGIH

**CONTRÔLES D'INGÉNIEURIE APPROPRIÉS :** Utiliser avec une ventilation générale appropriée ou à aspiration localisée afin de maintenir les concentrations en dessous des limites d'exposition professionnelle. Utiliser un dispositif électrique et du câblage antidéflagrants lorsque cela s'avère nécessaire.

### ÉQUIPEMENT PERSONNEL DE PROTECTION :

**PROTECTION RESPIRATOIRE :** Si les limites d'exposition qui figurent ci-dessus sont dépassées, un respirateur approuvé par le NIOSH avec des cartouches de protection contre les vapeurs organiques peut être utilisé. Pour une plus forte exposition, un respirateur à adduction d'air pourrait être nécessaire. Le choix d'un respirateur et son utilisation doivent se baser sur le type, la forme et la concentration de contaminants. Suivre les directives de OSHA 1910.134, ANSI Z88.2 et les bonnes pratiques d'hygiène du travail.

**PROTECTION DES MAINS :** Des gants imperméables sont recommandés afin d'éviter un contact avec la peau.

**PROTECTION POUR LES YEUX :** Des lunettes protectrices contre les agents chimiques sont recommandées.

**PROTECTION DE LA PEAU :** Des vêtements imperméables comme requis afin d'éviter un contact avec la peau et la contamination des vêtements personnels.

**MESURES D'HYGIÈNE :** Des installations sanitaires et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence adéquats devraient être disponibles dans la zone de travail.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Apparence :</b>	Liquide légèrement rougeâtre emballé sous forme d'aérosol	<b>Odeur :</b>	Odeur du solvant
<b>Seuil olfactif :</b>	Non disponible.	<b>pH :</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion/congélation :</b>	Non disponible.	<b>Domaine/point d'ébullition :</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair :</b>	132 °F (55,5 °C), méthode Tagliabue en vase ouvert	<b>Vitesse d'évaporation :</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet.	<b>Limites d'inflammabilité :</b>	LES : 10,9 % (alcool aliphatique no 2) LEI : 0,6 % (distillats légers de pétrole)
<b>Pression de vapeur :</b>	Non disponible.	<b>Densité de vapeur :</b>	Non disponible.
<b>Densité relative :</b>	0,8596	<b>Solubilités :</b>	Solubilité négligeable dans l'eau.
<b>Coefficient de partage (n-octanol-eau) :</b>	Non disponible.	<b>Température d'autoignition :</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition :</b>	Non disponible.	<b>Viscosité :</b>	Non disponible.

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**RÉACTIVITÉ :** Aucune réactivité connue.

**STABILITÉ CHIMIQUE :** Stable sous des conditions d'utilisation ou d'entreposage normal.

**POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES :** Aucune possibilité connue de réactions dangereuses.

**CONDITIONS À ÉVITER :** Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes et toutes les autres sources d'allumage.

**SUBSTANCES INCOMPATIBLES :** Éviter les agents oxydants puissants, les agents réducteurs, les acides et les bases.

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUSE :** La combustion produira des oxydes de carbone, de l'acétone, des émanations âcres et de la fumée.

## SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ :

**YEUX :** Peut provoquer une irritation des yeux accompagnée de rougeur, larmoiement et picotement.

**PEAU :** Peut causer une irritation accompagnée de rougeurs, d'une éruption cutanée et d'une enflure. Un contact prolongé et répété peut provoquer un dégraissement de la peau et une dermatite. Le contact répété peut provoquer une sensibilisation cutanée (réaction allergique cutanée) chez certaines personnes.

**INHALATION :** L'inhalation des vapeurs ou des brumes peut provoquer une irritation de la muqueuse et des voies respiratoires supérieures ainsi qu'une dépression du système nerveux central. Les symptômes peuvent inclure la toux, une respiration sifflante, un essoufflement, un mal de tête, des étourdissements, de la somnolence, des nausées, de la fatigue et une perte de conscience.

**INGESTION :** L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable par les produits aérosols. Si avalé, le produit peut provoquer une irritation gastro-intestinale accompagnée de douleurs abdominales, de nausées, de vomissements et de diarrhée, et la dépression du système nerveux central avec des symptômes incluant des maux de tête, des étourdissements, une intoxication, une faiblesse, des nausées et des vomissements. L'aspiration dans les poumons lors d'une ingestion ou d'un vomissement peut causer des dégâts aux poumons.

**DANGER CHRONIQUE :** Aucun effet dangereux connu.

**STATUT CANCÉROGÈNE :** Aucun des composants de ce produit présents à plus de 0,1 % ne figure sur la liste des cancérogènes de l'OSHA, du CIRC ou du NTP.

**TOXICITÉ AIGÛE :** Les essais toxicologiques de ce produit en tant que mélange n'ont pas été effectués.

Distillats de pétrole fortement hydrotraités : DL50 orale du rat - >5000 mg/kg ; CL50 inhalation rat - >5,28 mg/L/4 h ; DL50 lapin dermique - >2 000 mg/kg  
Hydrocarbure aliphatique de faible pression de vapeur : DL50 orale du rat - > 5 000 mg/kg ; DL50 par voie cutanée - rat - > 5 000 mg/kg ; CL50 inhalation rat - > 2,18 mg/L/4 h

Alcools Terpéniques: DL50 orale du rat - 3 200 mg/kg ; DL50 lapin dermique - 5 000 mg/kg

Diisobutylcétone : DL50 orale du rat - 5 233 mg/kg ; DL50 par voie cutanée - rat - > 2 000 mg/kg ; CL50 inhalation rat - 14,5 mg/L/4 h

Alcool diacétonique: DL50 orale du rat - 3 002 mg/kg ; DL50 par voie cutanée - rat - > 1 875 mg/kg ; CL50 inhalation rat - > 7,6 mg/L/4 h

Isobutanol: DL50 orale du rat - > 2 830 mg/kg ; CL50 inhalation rat - 24,6 mg/L/4 h ; DL50 lapin dermique - > 2 000 mg/kg

Dioxyde de carbone : CL50 inhalation rat - 167 857 ppm/4 h

## SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**ÉCOTOXICITÉ :** Aucune donnée de toxicité n'est disponible pour ce produit.

Distillats de pétrole fortement hydrotraités : 96 h – LL50 Oncorhynchus mykiss - 2,5 mg/kg ; 48 h – EL50 Daphnia magna - 1,4 mg/L ; 72 h – EL50 Daphnia magna - 1,3 mg/L

Hydrocarbure aliphatique de faible pression de vapeur : 96 h CL50 Pimephales promelas - > 100 mg/L ; 48 h CE50 Daphnia magna - > 1000 mg/L ; 72 h CE50 Pseudokirchnerella subcapitata - > 100 mg/L

Alcools Terpéniques: 48 h – CL50 Daphnia magna - 17 - 28 mg/L

Diisobutylcétone : 96 h CL50 Oncorhynchus mykiss - 30 mg/L ; 48 h CE50 Daphnia magna - 37,2 mg/L ;

Alcool diacétonique: 96 h – CL50 Oryzias latipes - > 100 mg/L ; 48 h CE50 Daphnia magna - > 1000 mg/L ; 72 h CE50

Pseudokirchnerella subcapitata - > 1000 mg/L

Isobutanol: 96 h CL50 Pimephales promelas - 1 430 mg/L ; 48 h – CE50 Daphnia pulex - 1 100 mg/L ; 72 h CE50 Pseudokirchnerella subcapitata - 1 799 mg/L

Dioxyde de carbone : 96 h CL50 Oncorhynchus mykiss - 35 mg/L

**PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ :** Alcool diacétonique et Isobutanol sont facilement biodégradables.

**POTENTIEL DE BIOACCUMULATION :** Pas de données disponibles.

**MOBILITÉ DANS LE SOL :** Pas de données disponibles.

**AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES :** Aucun autre effet indésirable n'est connu.

## SECTION 13. INFORMATION SUR L'ÉLIMINATION

**INSTRUCTION D'ÉLIMINATION :** Éliminer le produit en accord avec toutes les réglementations locales, de l'état/provinciales et fédérales. Ne pas percer ou incinérer.

**EMBALLAGE CONTAMINÉ :** Remettre l'emballage vide aux installations de recyclage locales.

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	NUMÉRO ONU	DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT	CLASSE DE DANGER	GROUPE D'EMBALLAGE	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT
<b>DOT / 49 CFR TERRESTRE</b>		Bien de consommation ORM-D ou Quantité limitée			
<b>DOT AÉRIEN</b>	UN1950	Aérosols, inflammables, quantité limitée	2.1	Aucun groupe d'emballage.	Aucun risque environnemental.
<b>IMDG</b>	UN1950	Aérosols, quantité limitée	2.1	Aucun groupe d'emballage.	Aucun risque environnemental.
<b>IATA</b>	UN1950	Aérosols, inflammables, quantité limitée	2.1	Aucun groupe d'emballage.	Aucun risque environnemental.

**Transport en vrac (conformément à l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au Recueil IBC) :** Non applicable – le produit est transporté uniquement sous une forme emballée.

**Précautions spéciales :** Aucune mesure de précaution spéciale n'est connue.

## SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX DES É.U. :

**Quantité reportable sous la section 103 CERCLA :** Ce produit a une quantité à déclarer (QR) de 166 666 lb. (basé sur le QR pour Alcool Isobutyl de 5 000 lb présent à < 3%). Les rejets supérieurs au QR doivent être signalés au National Response Center. De nombreux États ont des exigences de déclaration de libération plus strictes. Le rapport des déversements requis sous les règlements fédéraux, d'état et locaux.

### RÈGLEMENTS ÉTATIQUES EN MATIÈRE DE DÉCLARATION :

**Proposition 65 de la Californie :**  **AVERTISSEMENT :** ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, notamment le bêta-myrcène, reconnu par l'État de Californie pour provoquer le cancer. Pour plus d'informations, visitez [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov)

### SARA TITRE III:

**Catégorie de danger pour la section 311/312 :** Reportez-vous à la section 2 pour le classement des risques OSHA.

**Produits chimiques toxiques, article 313 :** Ce produit contient les produits chimiques suivants assujettis aux exigences de déclaration de l'article 313, titre III de la SARA : Aucun.

**Section 302 des substances extrêmement dangereuses (TPQ) :** aucune

**Statut EPA Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) :** Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.

**Loi canadienne sur la protection de l'environnement :** Tous les ingrédients figurent sur la Liste intérieure des substances canadienne.

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

**CLASSIFICATION SIMD :** Santé - 2      Inflammabilité - 4      Danger physique - 0

**ÉVALUATIONS NFPA :** Santé - 1      Inflammabilité - 2      Instabilité - 0

**HISTORIQUE DE RÉVISION DE LA FDS :** Changements aux section 15.

**DATE DE PRÉPARATION :** 23 août 2022

**DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION :** 20 juillet 2022

---

L'information fournie ci-dessus a été obtenue en se basant sur des données scientifiques actuelles et disponibles. De nouvelles informations peuvent survenir de temps en temps, ce qui rendrait les conclusions de ce rapport, obsolètes. Par conséquent aucune garantie n'est donnée quant à l'application de cette information par l'utilisateur à ses propres fins ou quant aux conséquences d'un usage adéquat ou mauvais.